

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS-EN-BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## N° 2024-002

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bergerie à Villiers en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE</b>				
Commune de BOISSISE LE ROI			Jean Jacques BARREAU excusé	Jacky SEIGNANT excusé
Commune de DAMMARIE LES LYS		Ali KAMECHE visio		José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean Pierre BONNARDEL excusé
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE		Thierry VANHOVE excusé	
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Zine-Eddine M'JATI	
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX	Philippe DOTHEE		
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU</b>				
Commune d'ACHERE LA FORET		Sylvain MARTIN visio	Fabien BARCQUE	
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte HOUHAUD (Excusée)	Françoise TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Gérard TAPONAT	Ghislain DIDOT
Commune de BOIS LE ROI	Mélanie MOUSSOURS Visio	Nathalie VINIOT Visio		
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON	Christian CAME
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GATIER excusé	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Marcel LIENHARDT	Alain THIERY		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle TORQUE (visio) Suppléante		Jean Claude HARRY	Didier MAURY
Commune de FLEURY EN BIERE		Martine BEIGNET (suppléante)	Florence LANQUETUIT	Alain RICHARD
Commune de FONTAINEBLEAU			Philippe DORIN	Fanny MALVEZIN Hélène MAGGIOTI
Commune LE VAUDOUE	Didier BUGUINET	Michel CALMY		
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER			
Commune de PERTHES	Cécile FORNARELLI	Philippe MACAIGNE		
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean-Paul CULINAS	Jean Christophe BERNON (visio)		
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA	Sylvain DUCROUX		
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT	Franck LAUGIER visio		
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY	Cécile BAFARULL visio	Jean Philippe POMMERET visio		
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES</b>				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA	Jean Philippe OLLIVIER	
Commune de DANNEMOIS			Olivier MARTIN (excusé)	Joanna HAMONIAUX excusée
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY visio		Virginie FLAUX	
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		Bernard LACHENAIT	
Commune de ONCY SUR ECOLE			Bruno DELECOUR excusé	Jacques NORMAND
Commune de SOISY SUR ECOLE			Gérard LEFEVRE	CALVARRO DOMINGUEZ excusé

**Ont donné des pouvoirs : 5-**

Monsieur Guillaume GATIER a donné pouvoir à M. GUERRIER  
Monsieur Jean Jacques BARREAU a donné pouvoir à M. BELLIEN  
Monsieur Olivier MARTIN a donné pouvoir à Mme NEVES  
Madame Joanna HAMONIAUX a donné pouvoir à M. THIERY  
Monsieur CALVARRO DOMINGUEZ a donné pouvoir à Mme VIERA

**Etaient également présents :**

- SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 19 février 2024

Secrétaire de Séance : Mme Espérance VIEIRA

Nbre membres en exercice : 68 – Présents : 31 – qui ont pris part à la délibération : 31+5 = 36

**LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur FLESCHE renvoi la séance au 06/03/2024, l'ordre du Jour reste le même - les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	<b>Etaient présents :</b>	<b>Etaient absents :</b>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE</b>		
<b>Commune de BOISSISE LE ROI</b>		Jacky SEIGNANT excusé
<b>Commune de PRINGY</b>	Thierry FLESCHE	
<b>Commune de ST FARGEAU PONTIERRY</b>	Jean MORLAIS visio	
<b>Commune de VILLIERS EN BIERE</b>	Philippe DOTHEE visio	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU</b>		
<b>Commune de CELY EN BIERE</b>		Francis GUERRIER excusé
<b>Commune de LA CHAPELLE LA REINE</b>	Isabelle TORQUE (visio) Suppléante	Jean Claude HARRY excusé
<b>Commune de NOISY SUR ECOLE</b>		Sylvie VATIER excusée
<b>Commune de PERTHES</b>	Philippe MACAIGNE	
<b>Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE</b>	Jean-Paul CULINAS Visio	
<b>Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE</b>	Franck LAUGIER visio	
<b>Commune de SAMOIS SUR SEINE</b>	Michel CHARIAU visio	
<b>Commune d'URY</b>		Jean Philippe POMMERET excusé
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES</b>		
<b>Commune de COURANCES</b>	Espérance VIEIRA	
<b>Commune de MOIGNY SUR ECOLE</b>	Jérôme MENARD	
<b>Commune de ONCY SUR ECOLE</b>	Jacques NORMAND	
<b>Commune de SOISY SUR ECOLE</b>	CALVARRO DOMINGUEZ visio	

**Ont donné des pouvoirs :** 2- Monsieur Francis GUERRIER a donné pouvoir à M. CHARIAU - Monsieur Jean-Philippe POMMERET a donné pouvoir à M. GUERRIER.

**Etaient également présents :**

- SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

**Signature Avenant Convention**

**- cadre de mise en œuvre du PAPI Juine Essonne Ecole et Animation du PAPI Juine Essonne Ecole**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant, dans le cadre du :

- **PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI D'INTENTION) DE L'UNITE HYDROGRAPHIQUE IF5 (JUINE – ESSONNE – ECOLE)**

**Une Convention d'animation du PAPI JEE** été signée le 21/05/2021, objet de la délibération N° 2020-025 du 21/10/2020

Entre, qui lie le porteur du programme d'actions : le Conseil Départemental de l'Essonne, représenté par son Président et quatre syndicats de rivière :

**Le SMORE (Syndicat Mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne), représenté par son Président**

**Le SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents), représenté par sa Présidente**

**Le SIARCE (Syndicat intercommunal d'aménagement des rivières et du cycle de l'eau), représenté par son Président**

**Le SEMEA (Syndicat des bassins versants de l'Ecole, de la Mare-aux-Evées et Affluents), représenté par son Président**

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'Etat et plus particulièrement du budget opérationnel de programme 181 nommé « Prévention des risques ». Le reste à charge est réparti entre les cinq collectivités territoriales

- Un avenant de prolongation est proposé :  
Le présent avenant a pour objet de définir les engagements de la structure porteuse et des syndicats GEMAPI quant aux modalités de mise en œuvre et de financement de l'action 0.1 « Organisation, pilotage et gestion du PAPI », c'est-à-dire l'animation du PAPI Essonne Juine Ecole pour l'année 2024 et 2025 (si signature d'un avenant global du PAPI d'intention) en complément de la période 2021-2023.
- La participation annuelle des syndicats GEMAPI indiquée ci-dessous s'entend comme une participation maximale

	Répartition financement 2021-2023	participation maximale période 2021-2023	participation annuelle maximale	Participation janvier-mars 2024	Participation avril-décembre 2024	Participation 2025 (si avenant global)
	%	en euros	en euros	en euros	en euros	en euros
Etat (BOP181)	40	54 000	18 000	4 500 (fin 31 mars)	0	0
Structure porteuse	30	40 500	13 500	5 165	28 994	38 659
SIARCE	13,29	17 942	5 981	1 810	5 430	7 240
SIARJA	8,76	11 826	3 942	1 193	3 579	4 772
SEMEA	4,05	5 468	1 823	551	1 654	2 205
SMORE	3,9	5 265	1 755	531	1 593	2 124
<b>Total 2021-2023</b>	<b>100</b>	<b>135 000</b>	<b>45 000</b>			
<b>Total 2024-2025</b>				<b>13 750</b>	<b>41 250</b>	<b>55 000</b>

Le Comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le président à :

- Signer l'avenant à la Convention proposé

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Certifié exécutoire par**

- l'envoi en préfecture le : 08/03/2024
- reçu en préfecture le :

Le Président

Thierry FLESCHE

